



Province
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY

Tél. 04 279 37 37

✉ pshuy@provincedeliege.be

www.mafuturecole.be

Institut Provincial d'Enseignement
de Promotion Sociale de Huy-Waremme

CESS - HUMANITÉS GÉNÉRALES

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

**CES ACQUIS D'APPRENTISSAGE PERMETTENT
À L'ÉTUDIANT D'ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR.**

EN OUTRE, CETTE SECTION CONTRIBUERA À :

- faire prendre conscience à l'étudiant de ses possibilités et à renforcer la confiance en soi notamment en lui accordant le droit à l'erreur ;
- accéder à des ressources et à sélectionner des informations pertinentes en développant son esprit critique ;
- le sensibiliser à la démarche scientifique ;
- lui faire acquérir de l'autonomie dans la construction de ses savoirs ;
- développer ses capacités à communiquer des idées et des raisonnements ;
- l'inscrire dans une perspective citoyenne en adoptant un comportement responsable ;
- mettre en évidence les apports des diverses cultures dans les sciences.

DURÉE DES ÉTUDES

En journée, soit à raison de +/- 8 demi-journées/semaine pendant 2 ans.

Sauf pour les cours de langue 1 soirée/semaine

TITRE DÉLIVRÉ

Certificat d'enseignement secondaire supérieur - CESS.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- avoir achevé avec fruit l'enseignement secondaire inférieur de plein exercice ou de promotion sociale ou présenter un test d'admission.

DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

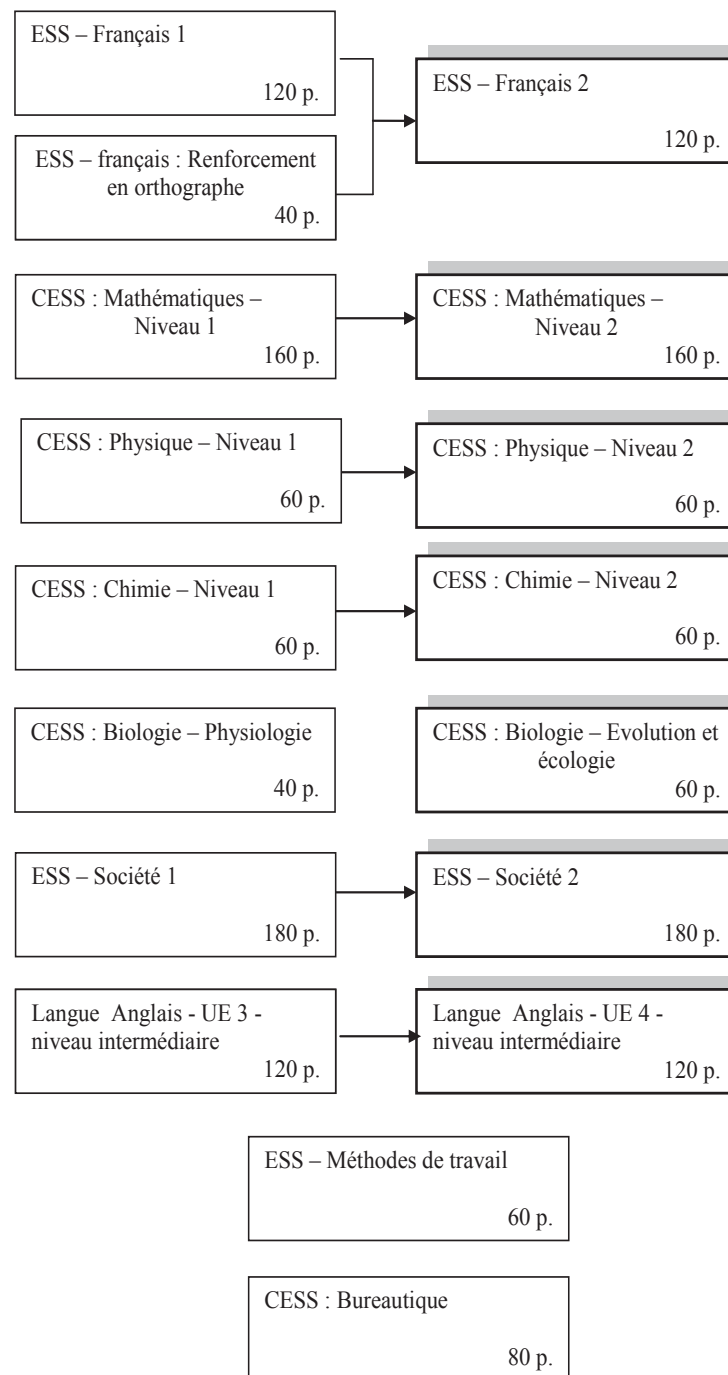
Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'AVIQ ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.



PASSEPORT POUR L'EMPLOI

SCHEMA DE CAPITALISATION



Epreuve intégrée de la section : CESS – Humanités générales

40/80p.

FINALITÉS DE LA FORMATION

Cette formation :

- concourt à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répond aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Cette section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences terminales du 3^e degré telles que fixées par les référentiels des humanités générales et technologiques de l'enseignement secondaire de plein exercice approuvés par le Gouvernement de la Communauté française.